Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - INNOVATION, RECHERCHE, PARTENARIATS ECONOMIQUES ET EMPLOI -

- SOUTIEN A L'ASSOCIATION CHAIRE ESS SUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

I. Contexte

La présente délibération répond aux enjeux d'emploi et de développement économique rappelés par le Président Damien Castelain lors de la présentation du projet métropolitain en date du 12 mai 2014. Dans ce cadre, il s'agit de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un enjeu stratégique de la Métropole.

L'association Chaire ESS, créée en octobre 2012, dont le siège social est situé à Lille, a fait évoluer ses statuts en septembre 2014 afin d'affirmer le rôle de l'association.

La Chaire ESS a la particularité d'être interuniversitaire, interdisciplinaire et multi partenariale. Elle est composée de trois collèges : le collège des universitaires et des chercheurs, le collège des organismes de l'ESS et leurs regroupements, et enfin le collège des partenaires institutionnels publics ou privés.

Les actions de la Chaire ESS sont développées autour de trois axes fondamentaux : la formation, la recherche et la valorisation et diffusion des travaux de recherche. L'ambition est de positionner l'ESS comme l'un des axes importants de la politique universitaire régionale à travers l'objet de la Chaire : "ESS et soutenabilité du territoire".

La MEL est à l'initiative de la création de la Chaire ESS, dont l'idée a émergé à l'occasion d'un conseil scientifique lors du précédent Plan Métropolitain de Développement Economique 2011-2014. La MEL soutient la Chaire ESS depuis sa création en 2012. En complément du soutien attribué à l'association Chaire ESS au titre de l'animation, la MEL apporte un soutien à l'université de Lille pour le financement d'un post doctorant et d'une chargée de valorisation scientifique au sein du laboratoire Clersé (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) pour la période 2017-2019. Ceux-ci contribuent aux travaux de la Chaire ESS sur les axes recherche et valorisation.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

La présente délibération s'inscrit en cohérence avec la Plan Métropolitain de Développement de l'Economie sociale et solidaire adopté en octobre 2015, et notamment de l'axe sur la Recherche/développement et l'innovation. Elle répond également à l'un des objectifs définis par le Schéma métropolitain d'enseignement supérieur et de la recherche adopté en octobre 2016, visant à intensifier les partenariats entre la MEL et l'université.

Pour 2018-2019, concernant la formation, il est prévu que la Chaire ESS reconduise, pour la 4ème année, des sessions de formation auprès de masters spécialisés dans l'ESS, et auprès de masters non spécialisés.
Il est également prévu de reconduire la formation professionnelle, en partenariat avec la Mutualité Française.
Sur la dimension de valorisation, la Chaire organisera des ateliers doctoraux et des séminaires pour ouvrir, partager, diffuser et nourrir les recherches et actions en cours. Sur la période 2017-2018, la Chaire ESS a participé au colloque du RIUESS (rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire), de l'ADDES (Association pour le développement des données de l'économie sociale), de l'AFEP (Association française d'économie politique), et de l'AES (Association d'Economie sociale). La Chaire a également organisé un cycle de 3 séminaires sur le thème des communs, et a travaillé sur la refonte de son site Internet.
Il s'agira enfin de travailler à des outils de médiation scientifique, à co construire avec la MEL et la Région, en fournissant des critères d'identification des communs sociaux, et en identifiant les modalités d'action publique pour accompagner leur développement.

Enfin, concernant le champ de la recherche, les thématiques abordées sur l'année 2018-2019 seront centrées sur : les communs et l'ESS, et le projet SII-Lab (laboratoire d'innovation et d'investissement dans l'économie sociale et solidaire), piloté par la DRJSCS, pour lequel la Chaire assure le pilotage de l'axe sur le e-learning.

La participation de la Métropole Européenne de Lille, est sollicitée pour l'animation de la Chaire à hauteur de 20.000 € sur un budget prévisionnel global de 73.240 €, intégrant la valorisation du bénévolat, et représentant 27,4 % du budget prévisionnel global pour la période 2018-2019. Il s'agit d'une reconduction à l'identique du soutien de la MEL par rapport à la période précédente.
La Chaire ESS sollicite également un soutien de la ville de Lille à hauteur de 5 000 €, de la Mutualité Française à hauteur de 5 000 €, de la MGEN de 3 000 €, de la DRJSCS à hauteur de 10900 €, de contributions volontaires à hauteur de 3 000 €, des cotisations des membres à hauteur de 700 €, et enfin de valorisations en nature estimées à 25 640 €.

En conséquence, la commission principale Développement économique - Emploi, Recherche et Insertion consultée, le Conseil de la métropole décide :

1) D'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'association Chaire ESS pour l'année universitaire 2018-2019 ;

2) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec la Chaire ESS au titre de l'année universitaire 2018-2019 ;

3) D'imputer les dépenses d'un montant de 20 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Marc GODEFROY n'ayant pris part ni au débat ni au vote

Acte certifié exécutoire au 04/07/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées